



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation d'un traitement acoustique de la salle du restaurant  
du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

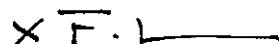
VU la proposition de la SATEL en date du 9 novembre 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SAS MARQUE – 12 Chemin du Lavoir à VERGOIGNAN (32720)
  - **Nature des prestations confiées :** fourniture et pose d'un traitement acoustique en plafond de la salle du restaurant du golf de Moliets avec un coefficient unique d'absorption aw ≥ 0,8 et un classement de réaction au feu M1
  - **Montant total HT :** 3 120,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **30 NOV. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON